

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

25373730

Déposé
01-12-2025

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/12/2025 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0401271578

Nom(en entier) : **Filles de Saint-Joseph de Templeuve**

(en abrégé) :

Forme légale : Association sans but lucratif

Adresse complète du siège Rue aux Pois(TEM) 9
: 7520 Tournai**Objet de l'acte :** DEMISSIONS, NOMINATIONS

Il ressort d'un procès-verbal du 25 novembre 2025 que le conseil d'administration de l'Association Sans But Lucratif "Filles de Saint-Joseph de Templeuve" dont le siège est situé à 7520 Templeuve, Rue aux Pois, 9, a pris la décision suivante :

A la demande de Mr Vercauteren, le conseil approuve ce qui suit :

Mme Caroline Nyffels est désignée, comme lui, à la gestion et à l'administration journalière de l'Institut Saint-Joseph de Néchin avec procuration sur les comptes bancaires ouverts au nom de cette institution.

(...)

Nous décidons de nommer comme mandataire ACTALEX Notaires Associés, dont le siège social est situé à 7711 Dottignies, Bld d'Herseaux n°1, inscrit au registre des personnes morales du Hainaut (Tournai) sous le numéro 0767.666.LL6, avec faculté de substitution en faveur des préposés, aux fins d'établir toutes les démarches utiles et nécessaires, de signer tous documents relatifs au dépôt de la présente décision et de la faire publier aux annexes du Moniteur Belge.

Pour extrait analytique conforme

Déposé en même temps : rapport du conseil d'administration

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").